

SÉANCE ordinaire

Le 13 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 13 janvier 2014, à 19 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

140113.005 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

- PLI - Élus
- Dossier eau potable secteur Newport Ouest
- Octroi de contrat – Mise à niveau de la station de pompage PP-7N Lafontaine Leclerc Inc.
- Carnaval d'hiver de Chandler 2015
- Ligue de hockey adulte MRC – Saison 2014/2015
- Feux de circulation – Recommandation de paiement

ORDRE DU JOUR

1. PRIÈRE - OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Demande dérogation mineure – Monsieur Gabriel Huard et madame Annick Moreau ;
 - 4.3 Demande de dérogation mineure (1) – Madame Hélène Lambert ;
 - 4.4 Demande de dérogation mineure (2) – Madame Hélène Lambert ;
 - 4.5 Adoption du règlement V-171-2014 – Code d'éthique et de déontologie des élus ;
 - 4.6 Signataire – Mandat à l'UMQ - Regroupement d'achat en commun - Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX ;
 - 4.7 Développement route verte – Rapport des travaux ;
 - 4.8 Appui – Renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec ;
 - 4.9 Octroi de contrat – Entretien de l'hôtel de ville ;
 - 4.10 Construction d'un émissaire et aménagement paysager de terre-pleins - Dossier 6307-13-PZ01 ;
 - 4.11 Renouvellement de contrat – Déneigement et sablage secteur Pabos Mills – Centre municipal de Pabos Mills, patinoire, cour extérieure et glissade – Machinerie A. B. Enr.

- 4.12 Autorisation de paiement – Aristide Brousseau et Fils Ltée – Travaux de canalisation_Pharmacie Jean Coutu et Caisse populaire du Centre-sud Gaspésien ;
- 4.13 Autorisation de paiement – Renouvellement de l'Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- 4.14 Vente de véhicule – Lot numéro 1 – Chargeur sur roues Caterpillar 1974 ;
- 4.15 Vente de véhicule – Lot numéro 2 – Camion Ford 1994 ;
- 4.16 Vente d'équipement – Lot numéro 3 – Souffleur à neige Vohl 1973 ;
- 4.17 Vente de véhicule – Lot numéro 4 – Camionnette Ford F250 1998 ;
- 4.18 Autre équipement à vendre pour ferrailles (mudcat) – Lot numéro 5 ;
- 4.19 Examen du protocole du service postal canadien - Demande
- 4.20 Service postal canadien – Mesures pour l'amélioration du Protocole ;
- 4.21 Équilibrage du rôle d'évaluation ;
- 4.22 Lumière de rue – Avenue des Pionniers ;
- 4.23 Financement de 2 738 000 \$ - Courte échéance ;
- 4.24 Financement 2 738 000 \$ - Concordance ;
- 4.25 Financement de 2 738 000 \$ - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.006 PLI – ÉLUS - INFORMATION

Point d'information donné par monsieur Legresley concernant le Programme de lutte contre l'intimidation (PLI) des élus et fonctionnaires municipaux. La position du Conseil concernant l'intimidation : tolérance zéro.

140113.007 DOSSIER EAU POTABLE SECTEUR NEWPORT OUEST

Monsieur le conseiller Luc Legresley présente son point de vue concernant le prolongement de la conduite d'aqueduc dans le secteur Ouest de Newport. Il mentionne ne pas être en désaccord avec la dépense de 100 000 \$ mais les bénéficiaires des travaux devront signer un document et s'engager financièrement avant la réalisation des travaux.

140113.008 OCTROI DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-7N - LAFONTAINE LECLERC INC.

CONSIDÉRANT que la réfection du poste de pompage PP-7N situé à Newport constitue l'une des priorités de la programmation des travaux dans le cadre de TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par le directeur général et les résultats ci-dessous détaillés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BPR d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lafontaine Leclerc Inc ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lafontaine Leclerc, au montant de

845 302.41 \$ toutes taxes comprises, le tout selon la recommandation de la firme BPR datée du 13 janvier 2014.

| Soumissionnaires | Coût (TTC) |
|------------------------------------|-----------------------|
| Excavation Bourgoin & Dickner Inc. | 1 131 830.00 \$ |
| Lafontaine Leclerc Inc | 845 301.41 \$ |
| Les entreprises PEC Inc. | 1 037 041.16 \$ |
| Sani-Sable L-B Inc | 1 195 629.98 \$ |
| Allen | 1 066 968.00 \$ |
| Construction LFG Inc. | 890 559.84 \$ |
| Action Progex | 882 708.96 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.009 CARNAVAL D'HIVER DE CHANDLER 2015

ATTENDU qu'un groupe piloté par monsieur Luc Legresley serait intéressé à mettre sur pied un carnaval d'hiver à Chandler en 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Legresley souhaite obtenir l'aval du Conseil dans cette démarche ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler appuie monsieur Legresley dans ces démarches visant à mettre sur pied un Carnaval d'hiver à Chandler, hiver 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.010 LIGUE DE HOCKEY ADULTE MRC – SAISON 2014-2015

ATTENDU que monsieur le conseiller Luc Legresley manifeste son désir de mettre sur pied une ligue de hockey adulte pour la saison 2014-2015 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'accord avec cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'appuyer les démarches de monsieur Luc Legresley visant la création d'une ligue de hockey adulte pour la saison 2014-2015 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.011 FEUX DE CIRCULATION – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la construction d'un système de feux de circulation au centre-ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont assumés par le ministère des Transports du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver le paiement d'un montant de 172 580.66 \$, toutes taxes comprises, à l'entrepreneur Roy, Duguay et associé concernant les travaux de construction d'un système de feux de circulation et le réaménagement de la route 132 dans le secteur de la Caisse populaire de Chandler, le tout conformément à la recommandation de paiement de la firme Génivar datée du 11 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.013 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2013 représentant pour le journal des achats un montant 465 963.52 \$ et de 23 723.08 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.014 DEMANDE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR GABRIEL HUARD ET MADAME ANNICK MOREAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure telle que déposée par monsieur Gabriel Huard et madame Annick Moreau, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 13-U-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME HÉLÈNE LAMBERT

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure telle que

déposée par madame Hélène Lambert, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 13-U-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME HÉLÈNE LAMBERT

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure telle que déposée par madame Hélène Lambert, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution numéro 13-U-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.017 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-171-2014 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 2 décembre 2010, le projet de loi 109 qui exige de toutes les municipalités du Québec qu'elles adoptent un code d'éthique et de déontologie pour veiller à ce que les élus, employés ou autres intervenants d'une municipalité adhèrent explicitement aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et pour prévoir l'adoption de règles déontologiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a adopté un code d'éthique le 7 novembre 2011 et que, compte tenu de la nouvelle législation, elle doit maintenant adopter le code d'éthique et de déontologie par règlement, le tout conforme au projet de loi 109 ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-171-2014 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.018 SIGNATAIRE – MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN - ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES PARCS DE BMX

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Chandler

souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et résolu que la municipalité de Chandler :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

AUTORISE madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.019 DÉVELOPPEMENT ROUTE VERTE – RAPPORT DES TRAVAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver le rapport des travaux concernant l'amélioration de la Route verte sur le territoire de la Ville de Chandler en 2013 au montant de 191 396.48 \$, tel que déposé par monsieur Jean Bélanger, directeur administratif de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.020 APPUI – RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logement à prix abordables;

ATTENDU que des ménages de notre municipalité de Chandler ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que les budgets du programme AccèsLogis sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Chandler demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE la municipalité de Chandler demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

QUE la municipalité de Chandler demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans Accès Logis Québec, permettant la réalisation d'un minimum d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 nouveaux logements par année.

QUE la Ville de Chandler transmette une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Stéphane Bédard, au ministre des Finances, monsieur Nicolas Marceau et au ministre responsable de la région de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, monsieur Gaétan Lelièvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.021 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le premier et le deuxième soumissionnaires conformes Gino Langelier et Jean-Guy Anglehart refusent le contrat d'entretien de l'hôtel de ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles

Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'abroger la résolution numéro 131209.437 et d'octroyer le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville au troisième plus bas soumissionnaire conforme, Entreprise J. Duguay, au montant de 44 572.86 \$, toutes taxes incluses, pour une période de deux (2) ans.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.022 CONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE TERRE-PLEINS – DOSSIER 6307-13-PZ01

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le conseil municipal accepte d'effectuer les travaux de construction d'un émissaire et d'aménagement de terre-pleins décrits au devis signé le 29 novembre 2013 par monsieur Marcel-Aimé Boulet en contrepartie d'une contribution de 30 000 \$ du MTQ pour ces travaux (dossier numéro 6307-13-PZ01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.023 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE SECTEUR PABOS MILLS – CENTRE MUNICIPAL DE PABOS MILLS, PATINOIRE, COUR EXTÉRIEURE ET GLISSADE MACHINERIE A. B. ENR.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de renouveler le contrat de Machinerie A. B. Enr pour le déneigement et sablage, secteur Pabos Mills, du Centre Municipal de Pabos Mills, la patinoire, la cour extérieure et la glissade, saison 2013-2014, au montant de 7 860.83 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.024 AUTORISATION DE PAIEMENT – ARISTIDE BROUSSEAU ET FILS LTÉE – TRAVAUX DE CANALISATION - PHARMACIE JEAN COUTU ET CAISSE POPULAIRE DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture 40745 au montant de 23 367.82, toutes taxes incluses, et la facture numéro 40758 au montant de 1 852.50 \$, toutes taxes incluses, à Aristide Brousseau & Fils Ltée pour les travaux de canalisation entre la Pharmacie Jean Coutu et la Caisse populaire du Centre-sud gaspésien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.025 AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d’approuver le paiement de 5 535.96 \$, toutes taxes incluses, pour la contribution annuelle 2014 pour l’adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

140113.026 VENTE DE VÉHICULE – LOT NUMÉRO 1 – CHARGEUR SUR ROUES CATERPILLAR 1974

CONSIDÉRANT l’appel d’offres pour la vente des véhicules et équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu de vendre le véhicule du lot numéro 1, le chargeur sur roues Caterpillar année 1974, au plus offrant conforme, monsieur Marcel Molloy, pour la somme de 2 400 \$, toutes taxes incluses.

| Soumissionnaire | Tarif (TTC) |
|------------------------|-------------|
| Shigawake Organics Ltd | 747.34 \$ |
| Jean-Pierre Huard | 1 501.00 \$ |
| Martin Huard | 1 001.00 \$ |
| Jean-François Joannis | 701.00 \$ |
| Renaud Huard | 501.00 \$ |
| Jean-Guy Huard | 2 001.00 \$ |
| Marcel Molloy | 2 400.00 \$ |
| Fredely Parisé | 1 560.00 \$ |
| Pièces d’auto JLM Inc. | 1 560.00 \$ |
| Dean Boyle | 1 550.00 \$ |

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

140113.027 VENTE DE VÉHICULE – LOT NUMÉRO 2 – CAMION FORD 1994

CONSIDÉRANT l’appel d’offres pour la vente des véhicules et équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de vendre le véhicule du lot numéro 2, le camion Ford 1994, au plus offrant conforme, monsieur Dean Boyle, pour la somme de 1 275 \$, toutes taxes incluses.

| Soumissionnaire | Tarif (TTC) |
|-----------------|-------------|
| Alfred Parisé | 675.00 \$ |

| | |
|------------|-------------|
| Dean Boyle | 1 275.00 \$ |
|------------|-------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.028 VENTE D'ÉQUIPEMENT – LOT NUMÉRO 3 – SOUFFLEUR À NEIGE VOHL (FORD) 1973

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente des véhicules et équipements;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu de vendre le véhicule du lot numéro 3, le souffleur à neige Vohl (Ford) 1973, au plus offrant conforme, monsieur Dean Boyle, pour la somme de 2 180 \$, toutes taxes incluses.

| Soumissionnaire | Tarif (TTC) |
|-----------------|-------------|
| Alfred Parisé | 575.00 \$ |
| Dean Boyle | 2 180.00 \$ |
| Yves Beaudin | 1 176.00 \$ |
| Pascal Langlois | 1 954.57 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.029 VENTE DE VÉHICULE – LOT NUMÉRO 4 – CAMIONNETTE FORD F250 1998

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente des véhicules et équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu de vendre le véhicule du lot numéro 4, la camionnette Ford F250 1998, au plus offrant conforme, monsieur Pierre-Luc Thibault, pour la somme de 400 \$, toutes taxes incluses.

| Soumissionnaire | Tarif (TTC) |
|------------------------|-------------|
| Shigawake organics Ltd | 143.72 \$ |
| Alfred Parisé | 200.00 \$ |
| Dean Boyle | 360.00 \$ |
| Pierre-Luc Thibault | 400.00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.030 AUTRE ÉQUIPEMENT À VENDRE POUR FERRAILLES (MUDCAT) – LOT NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente des véhicules et équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autre équipement pour ferraille, lot numéro 5, au plus offrant conforme, monsieur Dean Boyle, pour la somme de 1 265 \$, toutes taxes incluses.

| Soumissionnaire | Tarif (TTC) |
|-----------------|-------------|
| Alfred Parisé | 440.00 \$ |
| Dean Boyle | 1 265.00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.031 EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEMANDE

ATTENDU QU' en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Qu'il soit résolu que la Ville de Chandler écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services

financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.032 SERVICE POSTAL CANADIEN – MESURES POUR L'AMÉLIORATION DU PROTOCOLE

ATTENDU QU' en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Chandler écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;

2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;

- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction ;
- de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.033 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU qu'avec la fermeture définitive de la Gaspésia en 1999 et les impacts financiers découlant de la fin du programme de neutralité financière dont bénéficiait la Ville suite au regroupement municipal de 2001, la Ville a subi des pertes financières évaluées à plus de 1.8 millions \$;

CONSIDÉRANT que deux (2) de ces impacts, soit l'augmentation de la compensation financière que la Ville doit payer pour les services de la Sûreté du Québec et l'obligation d'équilibrer le rôle d'évaluation au trois ans au lieu de six ans, constituent une partie importante des pertes avec lesquelles la municipalité doit composer;

CONSIDÉRANT que les efforts de la Ville auprès du gouvernement du Québec pour conserver un statu quo quant à la compensation payable pour les services de la SQ se sont avérés vains;

CONSIDÉRANT que l'équilibration du rôle aux six (6) ans permettrait à la Ville d'économiser plus de 150 000\$ à chaque dépôt du rôle;

CONSIDÉRANT qu'avec les efforts de rationalisation réalisés depuis 2009, il ne reste aucune marge de manœuvre pour les imprévus et les projets de développement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler achemine une demande au gouvernement du Québec afin que permission soit accordée à la municipalité de procéder à l'équilibration de son rôle d'évaluation à tous les six (6) ans, comme pour les municipalités de moins de 5 000 de population, et tel qu'il était avant le regroupement municipal réalisé en 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.034 LUMIÈRE DE RUE – AVENUE DES PIONNIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyé

de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que madame Marie-Christine Thériault, directrice de l'urbanisme et de l'environnement, soit mandatée pour entreprendre pour et au nom de la Ville de Chandler, toutes les démarches requises et nécessaires concernant l'installation d'une lumière de rue sur la avenue des Pionniers, secteur Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.035 FINANCEMENT DE 2 738 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 738 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros V-74-2005, 179, V-88-2006 V-107-2008 V-28-2002 V-156-2013, la Ville de Chandler émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 28 janvier 2014; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V-88-2006, V-107-2008, V-28-2002, V-156-2013, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.036 FINANCEMENT 2 738 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 738 000 \$:

| RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------------|-----------------------|
| V-74-2005 | 286 900 |
| 179 | 103 700 |
| V-88-2006 | 25 800 |
| V-107-2008 | 191 000 |
| V-28-2002 | 131 000 |
| V-156-2013 | 1 999 600 |

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et résolu unanimement :

QUE le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s) précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y a lieu, afin qu'il(s) soit (soient) conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit (desdits) règlement(s) compris dans l'émission de 2 738 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 janvier 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire du Centre-sud gaspésien;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le ou trésorier. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.037 FINANCEMENT DE 2 738 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros V-74-2005 179 V-88-2006 V-107-2008

V-28-2002 V-156-2013, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 janvier 2014, au montant de 2 738 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Chandler a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|---|-------------|--------------|-----------|----------|-----------|
| VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | 98,64600 | 267 000 \$ | 1,40000 % | 2015 | 2,68411 % |
| | | 276 000 \$ | 1,50000 % | 2016 | |
| | | 285 000 \$ | 1,75000 % | 2017 | |
| | | 295 000 \$ | 2,15000 % | 2018 | |
| | | 1 615 000 \$ | 2,50000 % | 2019 | |
| BMO NESBITT BURNS INC | 98,70370 | 267 000 \$ | 1,40000 % | 2015 | 2,68470 % |
| | | 276 000 \$ | 1,55000 % | 2016 | |
| | | 285 000 \$ | 1,85000 % | 2017 | |
| | | 295 000 \$ | 2,20000 % | 2018 | |
| | | 1 615 000 \$ | 2,50000 % | 2019 | |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 98,55800 | 267 000 \$ | 1,50000 % | 2015 | 2,73183 % |
| | | 276 000 \$ | 1,65000 % | 2016 | |
| | | 285 000 \$ | 1,85000 % | 2017 | |
| | | 295 000 \$ | 2,20000 % | 2018 | |
| | | 1 615 000 \$ | 2,50000 % | 2019 | |
| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | 98,29600 | 267 000 \$ | 1,35000 % | 2015 | 2,77735 % |
| | | 276 000 \$ | 1,50000 % | 2016 | |
| | | 285 000 \$ | 1,75000 % | 2017 | |
| | | 295 000 \$ | 2,15000 % | 2018 | |
| | | 1 615 000 \$ | 2,50000 % | 2019 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 738 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la maire et le trésorier soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140113.038 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 21 h 12.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général